



VAUX
EN BEAUJOLAIS

DECISION 1-2024

Objet : Virement de crédits n°1

Le Maire de la commune de Vaux-en-Beaujolais,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Vu le budget primitif de la Commune de Vaux-en-Beaujolais pour l'exercice 2023 adopté lors du Conseil municipal du 7 mars 2023,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires,

DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants en section fonctionnement, pour un montant total de 1 022 € :

- 7489 - Reversement et restitution sur autres attributions et participations : + 1 022 €
- 022 - Dépenses imprévues : - 1 022 €

**Fait à Vaux-en-Beaujolais,
Le 19 janvier 2024**

**Le Maire,
Jean-Charles PERRIN**



Mairie de
Vaux-en-Beaujolais
le bourg, 69460
Vaux-en-Beaujolais
Tél. 04 74 03 20 07
Fax 04 74 03 26 54
mairie@vaux-clochemerle.fr

Membre de la
Communauté d'agglomération
Villefranche Beaujolais

Date de télétransmission en préfecture : 23/01/2024
Date de publication sur le site Internet : 23/01/2024